

Interview de Monseigneur Iannone préfet du Dicastère pour les évêques

Traduction en français Tribune Chrétienne

« Pouvez-vous présenter brièvement le Dicastère pour les évêques, son domaine de compétence et votre rôle de préfet ?

Le Dicastère pour les évêques s'occupe de tout ce qui concerne l'érection des diocèses, leur vie et leurs activités, ainsi que de l'identification des candidats à l'épiscopat qui sont ensuite proposés au Saint-Père pour leur nomination. Il veille également au ministère des évêques dans leurs diocèses.

Comme le souligne la Constitution apostolique *Praedicate Evangelium* du pape François sur la Curie romaine, l'une des caractéristiques les plus importantes de l'activité des organismes de la Curie est leur collaboration mutuelle. Le Dicastère pour les évêques travaille donc en lien avec les autres dicastères, notamment le Dicastère pour le Clergé, le Dicastère pour les Instituts de vie consacrée et plusieurs autres.

Chaque dicastère possède une structure fondamentale. Il est composé d'une Assemblée plénière réunissant tous ses membres, qui sont nommés par le Saint-Père. L'autorité du dicastère réside dans cette Assemblée plénière. Celle-ci est présidée par un préfet, qui assure la gestion ordinaire du dicastère avec l'aide d'un secrétaire.

Les grandes orientations et les décisions les plus importantes sont prises lors des réunions périodiques de cette Assemblée, dont les membres proviennent de différentes régions du monde.

L'une des nouveautés introduites par le pape François, désormais inscrite dans les normes de fonctionnement de la Curie, est que les membres des dicastères — y compris celui pour les évêques — ne sont plus exclusivement des évêques. Ils peuvent également être prêtres, religieux ou laïcs. Et lorsqu'il est question de laïcs, aucune distinction n'est faite entre hommes et femmes.

Comment l'Assemblée plénière peut-elle traiter un aussi grand nombre de dossiers, notamment ceux concernant les nominations épiscopales, alors que ses membres et les situations à examiner sont répartis dans le monde entier ?

Comme les autres dicastères, le Dicastère pour les évêques s'appuie sur la collaboration des nonces apostoliques, qui connaissent bien la réalité des Églises locales.

Avant votre nomination actuelle, vous étiez préfet du Dicastère pour les Textes législatifs. Pour un fidèle « ordinaire », ces deux fonctions peuvent paraître très élevées et, d'une certaine manière, éloignées de la vie quotidienne de l'Église... La Curie romaine, et donc ses différents dicastères, est un organisme qui aide le Saint-Père dans l'exercice de son ministère pétrinien.

Le pape, en tant que successeur de saint Pierre et vicaire du Christ, porte la responsabilité du gouvernement de l'Église universelle. Il lui serait impossible d'exercer seul cette mission ; il a donc besoin de collaborateurs. Ces collaborateurs constituent la Curie romaine.

Au fil du temps, celle-ci s'est progressivement internationalisée et spécialisée. Chaque organisme possède une compétence propre qu'il met au service du Saint-Père afin de lui permettre de prendre ses décisions. En outre, tout fidèle peut s'adresser directement au pape ou à un dicastère. Je reçois personnellement de nombreuses lettres de fidèles du monde entier qui signalent des difficultés rencontrées dans la vie de leur diocèse. Ils écrivent au Dicastère, et nous examinons si les faits rapportés sont fondés ou s'ils résultent de malentendus. Lorsqu'ils sont fondés, nous cherchons à intervenir afin de rétablir la sérénité dans la vie de la communauté.

Ainsi, vu de l'extérieur, les dicastères romains peuvent sembler éloignés des réalités locales ; mais lorsqu'on y travaille, on découvre que leur mission consiste précisément à servir le pape et les différentes Églises particulières. Il en allait de même lorsque j'étais au Dicastère pour les Textes législatifs. De nombreux fidèles, individuellement ou en groupe, y avaient recours lorsqu'ils estimaient que certaines décisions législatives prises par leur évêque diocésain n'étaient pas conformes au droit universel de l'Église. Là encore, le Dicastère vérifie les faits et intervient si nécessaire.

Que représente pour vous le fait d'avoir été nommé par le pape lui-même, qui occupait immédiatement avant vous la fonction de préfet de ce même Dicastère ?

Ce fut une nomination totalement inattendue et très émouvante. Je crois que chacun de nous se sent toujours insuffisant devant les responsabilités qui lui sont confiées. Alors on s'en remet à l'aide du Seigneur et l'on avance. Par ailleurs, personne ne travaille seul. Nous sommes entourés de nombreux collaborateurs et de personnes très compétentes. J'ai succédé au Saint-Père dans cette mission. Il a dirigé ce Dicastère pendant plusieurs années avant son élection comme pape. Cela signifie qu'il lui a déjà donné une orientation bien précise. Pour ma part, je me sens favorisé, dans la mesure où je peux poursuivre la ligne tracée par le cardinal Prevost lorsqu'il était préfet. Cela facilite grandement la poursuite du travail. Il existe en outre des rencontres régulières entre le préfet du Dicastère et le Saint-Père, qui permettent un dialogue constant.

Existe-t-il un modèle, un idéal de l'évêque que vous avez à l'esprit lorsque vous choisissez les candidats destinés à une Église particulière ? Y a-t-il, de ce point de vue, des caractéristiques propres au pontificat de Léon XIV ?

Le Saint-Père rencontre les évêques individuellement chaque jour. Ces rencontres demeurent confidentielles. Il reçoit également des groupes d'évêques.

À ces occasions, le pape met en lumière les priorités pastorales qui se présentent aujourd'hui à l'Église : l'évangélisation, le soin de la création, et d'autres encore. Il indique ainsi les grandes orientations qui doivent guider l'action pastorale des évêques.

Lors d'autres rencontres, il rappelle également les qualités fondamentales qui doivent caractériser la vie d'un évêque : le soin de sa vie intérieure, la prière, l'accueil des autres, la disponibilité à collaborer et l'attention portée aux plus pauvres.

Le Saint-Père présente ainsi un modèle que chaque évêque est appelé à incarner dans sa propre vie et dans la réalité concrète de son diocèse.

Mais la figure de référence demeure toujours la même : **le Christ Bon Pasteur**. C'est Lui, en tout temps, le modèle essentiel de l'évêque.

On constate aujourd'hui, notamment sous l'influence des nouveaux moyens de communication, une tendance des hommes et des femmes à se replier sur eux-mêmes ou sur des groupes fermés où tous pensent de la même manière. La vie de l'Église n'échappe pas à cette tentation. Or un évêque ne peut pas se permettre de s'enfermer face à la diversité des personnes et des réalités ecclésiales...

Le pape Léon a récemment rencontré les représentants des associations et des mouvements ecclésiaux et il a rappelé un enseignement constant du Magistère.

Chaque groupe, chaque mouvement dans l'Église doit se considérer non comme le tout, mais comme une partie d'un corps qu'est la communauté diocésaine puis l'Église universelle. Il ne doit donc jamais devenir autoréférentiel, mais être capable d'entrer en relation avec les autres. À l'intérieur d'un diocèse, il peut exister des personnes, des communautés et des mouvements très différents. Cette diversité est une richesse lorsqu'elle s'accompagne d'un véritable souci de l'unité.

Mais si cette diversité se referme sur elle-même, elle devient un mal et fait du mal à l'Église. Celui qui est chargé de favoriser ces relations, et, si nécessaire, de corriger ceux qui s'éloignent de ce modèle, c'est précisément l'évêque. **L'évêque est le père de toute la communauté.**

La capacité d'exercer cette paternité est certainement l'une des qualités les plus recherchées chez un candidat à l'épiscopat.

Ces dernières années, une certaine tension est apparue entre la dimension universelle de l'Église et sa dimension locale. Comment respecter les sensibilités locales sans compromettre, à long terme, l'unité de l'Église, alors que certains demandent un transfert plus important de compétences vers les Églises particulières ?

Cette question a toujours retenu l'attention des théologiens. Le point de référence demeure le concile Vatican II. Le Concile a utilisé une expression fondamentale : **l'Église universelle est présente dans les Églises particulières et elle vient des Églises particulières.** Cela signifie que l'Église universelle n'est pas simplement la somme des Églises particulières, puisqu'elle est pleinement présente dans chacune d'elles. Autrement dit, une Église particulière peut se dire véritablement Église dans la mesure où elle demeure en communion avec toutes les autres Églises et où, avec elles, elle forme l'unique Église du Christ.

Lorsqu'elle rompt cette communion, elle cesse d'être l'Église de Jésus-Christ, puisque, selon l'enseignement du Concile, **l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique gouvernée par le collège des évêques avec le Pape à sa tête.**

Aujourd'hui, la prise en compte des traditions locales est très importante.

Nous pouvons ici reprendre une formule traditionnellement attribuée à saint Augustin, qui demeure d'une grande actualité :

« Dans les choses nécessaires, l'unité ; dans les choses discutables, la liberté ; en toutes choses, la charité. »

Dans tout ce qui concerne le cœur de la foi catholique, la discipline de l'Église et l'essence des sacrements, l'unité est indispensable. En revanche, lorsqu'il s'agit des modalités concrètes d'application de ces principes, une certaine diversité est possible. C'est pourquoi les conférences épiscopales nationales ou régionales disposent aujourd'hui d'un champ d'action beaucoup plus large qu'autrefois.

Mais, dans tous les cas, il doit toujours y avoir compréhension mutuelle et soutien réciproque.

Après leur reconduction par le pape Léon XIV, trois femmes sont aujourd'hui membres de votre Dicastère. Cette ouverture, introduite par le pape François en 2022, n'est donc plus une nouveauté. Quel bilan en tirez-vous ? Pourquoi est-il important que des femmes participent au travail de ce Dicastère ?

Cela ne fait que quelques mois que je préside ce Dicastère, mais j'ai déjà pu apprécier personnellement la contribution qu'apportent ces trois femmes — deux religieuses et une laïque — à notre travail.

Leur apport est très apprécié et très important, parce que les femmes abordent souvent les situations d'une manière différente. Elles portent un regard particulier, possèdent une sensibilité propre, et cela représente une aide précieuse dans un travail aussi délicat que celui de discerner les candidats à l'épiscopat.

Je voudrais toutefois souligner que la consultation des femmes n'est pas une nouveauté absolue.

Lorsque les nonces apostoliques mènent leurs enquêtes pour identifier de futurs évêques, ils ne consultent pas uniquement les évêques. Ils interrogent également d'autres membres du peuple de Dieu, y compris des femmes, tout en respectant naturellement le secret pontifical, destiné à protéger la réputation des personnes concernées.

Il y a quelques années, au plus fort de la crise des abus, des responsables de ce qui était alors la Congrégation pour les évêques avaient expliqué que de plus en plus de prêtres désignés pour devenir évêques ne se sentaient plus capables d'accepter cette charge. Ce phénomène existe-t-il toujours ?

Oui. À l'époque, j'en avais entendu parler. Aujourd'hui, je peux dire que je le constate personnellement.

Je ne dirais pas que cette situation est uniquement la conséquence de la crise des abus.

Je crois plutôt que les responsabilités qui pèsent aujourd'hui sur les épaules d'un évêque se sont considérablement accrues. Beaucoup de prêtres estiment sincèrement ne pas être préparés à assumer une telle mission.

La vie est devenue beaucoup plus complexe.

La gouvernance des diocèses est plus exigeante ; la vie et le ministère des prêtres dont l'évêque porte la responsabilité sont eux aussi devenus plus complexes ; s'y ajoute le manque de vocations.

Peut-être cette mission n'était-elle déjà pas facile autrefois, mais nous vivons aujourd'hui dans un contexte différent et nous devons juger la situation telle qu'elle est.

Nous ne disposons pas de données suffisamment précises pour établir des comparaisons avec les générations précédentes. Mais une chose est certaine : **que des prêtres refusent aujourd'hui la nomination épiscopale est un fait.**

Cela signifie-t-il que l'idée selon laquelle devenir évêque constituerait essentiellement un grand honneur est un préjugé qui devient de moins en moins tenable ?

On oublie parfois que l'évêque est lui aussi un être humain. Comme chacun de nous, il a ses limites. Il peut connaître des moments de découragement, traverser des difficultés dans ses relations avec les autres. Lorsque la liturgie nous invite à prier pour les évêques et pour les prêtres, nous devrions le faire avec davantage de conviction, parce qu'ils ont véritablement besoin d'être soutenus. Lorsqu'un évêque commet une erreur ou adopte des positions discutables, il est légitime qu'il fasse l'objet de critiques. Mais nous ne devons pas nous arrêter uniquement à la critique. Nous devons être disposés à les aider et, surtout, à prier pour eux.

Est-ce cela, la synodalité ?

La synodalité n'est pas une revendication. Elle ne doit jamais être comprise comme une revendication de droits. Certaines composantes du peuple de Dieu souhaitent faire reconnaître leur droit à s'exprimer. Ce droit existe déjà et il est prévu par le Code de droit canonique. La synodalité signifie aussi se sentir partie intégrante d'un tout et accepter d'en porter la responsabilité. Ce n'est pas seulement l'évêque qui doit porter le poids de son diocèse. Tous les fidèles doivent se sentir concernés par cette responsabilité. Plus une personne vit profondément sa foi et participe activement à la vie de la communauté, plus sa parole acquiert de poids. Car elle ne parle pas de l'extérieur, de manière superficielle, mais de l'intérieur de la vie de l'Église.

Quelle impression retirez-vous de l'Église en Croatie ?

Je connaissais déjà la Croatie à travers plusieurs évêques et prêtres que j'avais rencontrés au cours de mon ministère. C'est toutefois la première fois que je viens dans votre pays. Je crois que l'Église en Croatie, après les années de souffrance qu'elle a traversées, accomplit aujourd'hui un chemin fécond pour favoriser la croissance des communautés et développer la coresponsabilité des fidèles. Je suis convaincu que cette évolution portera de nombreux fruits. Je constate également, du moins ici à Zagreb, qu'il existe de nombreuses vocations. C'est un signe qui favorise la vitalité de l'Église et de ses communautés. »

Source hebdomadaire catholique croate *Glas Koncila*